

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

011 LOI
L/2007/...../AN

ADOPTANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET CONCESSIONNEL
GOUVERNEMENTAL SIGNE LE 28 JUIN 2007, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE D'IMPORT-EXPORT DE CHINE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 au 77
Après en avoir délibéré, adopte

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

L

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'accord de Prêt Concessionnel Gouvernemental
signé le 28 Juin 2007, entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque
d'Import-Export de Chine.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation sera
enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de
l'Etat.

24 OCT. 2007

Conakry, le/ 2007

Général Lansana CONTE